

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 31 Mai 2017.

Etaient présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Monsieur Jean-Paul CREPIN, Madame Martine LAUNER, Madame Claudine MARQUES DE OLIVEIRA, Monsieur Pascal COFFRE, Madame Marie-Madeleine ADAM, Madame Régine HERR, Madame Annick CHAYOUX, Monsieur David LEPICIER, Monsieur Charles PHILIPPONNAT, Monsieur Sylvain COCHET et Monsieur James GUILLEPAIN

Etaient absents-excusés : Monsieur Éric CHATEL

Lecture du compte-rendu de Conseil Municipal du 29 Mars 2017 approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2017-21 : GROUPEMENT D'ACHATS DE LA CCGVM (SCHEMA DE MUTUALISATION)

Monsieur le Maire informe le Conseil que des réflexions étaient engagées depuis fin 2015 par la Communauté de communes de la grande vallée de la marne et les communes du territoire, pour créer un schéma de mutualisation. Celui-ci se déclinerait en 3 volets : achats communs ; mutualisation de personnel ; harmonisation et optimisation de l'offre de services.

Le premier volet de ce schéma concernerait tout d'abord les fournitures « basiques » et pourrait ensuite s'étendre à d'autres fournitures et prestations.

Il convient désormais de faire part à notre communauté de communes de notre avis en adhérant à cette convention de groupement.

En ce qui concerne notre commune, il serait intéressant d'y adhérer pour l'achat de fuel, l'achat de sel de voirie, et l'achat de fournitures de voirie et cela en vue d'obtenir des tarifs compétitifs sur l'ensemble de ces produits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention avec la Communauté de communes de la grande vallée de la Marne.

DELIBERATION 2017-22 : RACHAT DES PARCELLES A ERIC AUTREAU DESTINEES A LA VOIRIE COMMUNALE

Le 30 Novembre 2015, nous avons pris une délibération afin de régulariser la situation quant aux parcelles A3279-A3283-A3285-A3288 qui appartiennent toujours à Eric AUTREAU alors que celles-ci devraient appartenir à la commune puisque ce sont des parcelles affectées à la voirie communale.

En date du 20 Décembre 2016, nous avons régularisé cette situation chez le notaire en rachetant ces différentes parcelles à l'euro symbolique.

Il reste toutefois la somme de 147€ à régler à notre notaire pour les frais liés à cette procédure, frais qui sont obligatoirement à la charge de l'acquéreur.

Par conséquent, les parcelles A3279-A3283-A3285 et A 3288 sont désormais de la propriété communale et doivent être classées dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à classer ces parcelles dans la voirie communale.

DELIBERATION 2017-23 : SORTIE DES BIENS DE L'INVENTAIRE COMMUNAL

En ce début du mois de Mai 2017, notre trésorerie nous a fait parvenir l'état de l'actif de notre commune arrêté à la date du 31 Décembre 2016.

Cet état de l'actif (ou inventaire des biens communal) nécessite une mise à jour afin de supprimer les biens qui n'existent plus, ou qui sont obsolètes.

Ainsi, voici la liste des biens qui doivent être supprimés de notre inventaire :

-n° 2011631	compte 2051	2573.79€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n°2012358	compte 2051	2059.03€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n°2013370	compte 2051	2059.03€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n°2014508	compte 2051	4069.44€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n°2015-2051-1	compte 2051	2226.24€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n° 2051-2016-1	compte 2051	2226.24€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n°2010296	compte 2183	2368.08€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n°2011235	compte 2183	865.00€	valeur nulle	ordinateur secretariat
-n°2007194	compte 2188	383.91€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n° 2007476	compte 2188	2272.40€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n°2008383	compte 2188	2368.08€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n°2009325	compte 2188	2368.08€	valeur nulle	logiciel secretariat
-n°2010206	compte 2188	696.72€	valeur nulle	débrouailleuse
-n°2012257	compte 2188	489.00€	valeur nulle	tondeuse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à sortir ces biens de notre inventaire.

DELIBERATION 2017-24 :CONVENTION ACTES AVEC LA PREFECTURE DE LA MARNE

En Mars 2012, nous avons établi avec la Préfecture de la Marne une convention dénommée « ACTES » qui nous autorisait à transmettre différents types de documents sous forme dématérialisée (budget, mandats et titres, arrêtés, délibérations).

Toutefois, cette convention devient obsolète, d'une part parce que nous venons de changer d'éditeur de logiciel (COSOLUCE) et donc d'opérateur de télétransmission, d'autre part parce que les élections municipales ont eu lieu en 2014, et enfin parce que la réglementation relative à ce système a beaucoup évolué depuis 2012. Pour toutes ces raisons, il est donc nécessaire d'établir une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

DIVERS :

LIAISON DOUCE ENTRE LE HAMEAU DE BELLEVUE ET LE CENTRE-BOURG :

Le plan du nouveau projet est présenté et étudié par le Conseil Municipal.

Le Maire propose que Les travaux se réalisent sur 2 années soit 2017 et 2018.

La première partie concernera le revêtement du chemin de la grande terre. Les escaliers seront réalisés durant l'hiver prochain.

Nous avons reçu les courriers accordant les subventions demandées, soit 10 000€ par Françoise Férat au titre de sa réserve parlementaire et 27 000€ par l'Etat au titre de la DETR 2017.

ROYAL CHAMPAGNE :

L'éclairage public de la nouvelle voirie rue de la République est en fonction.

Le Maire a demandé que les palissades le long de la RD 251 soient retirées, ce qui sera fait à la fin du mois de juin.

Le long du mur limitrophe avec la départementale, il sera planté des petits arbustes afin de végétaliser ce lieu. Un léger caniveau sera implanté pour délimiter le trottoir et la voirie.

Le chemin de Beauvoir sera élargi pour un accès au parking n°2 du Royal Champagne.

Le terre-plein entre la villa de M. Polito et la Rue de la République va être aménagé prochainement.

Une visite du chantier sera proposée aux membres du Conseil Municipal en Juillet 2017.

ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE VILLAGE :

La société qui entretient les lampadaires d'éclairage public nous a fait part de leur impossibilité de commander désormais des lampes à sodium pour remplacer les lampes qui ne fonctionnent plus.

En effet, ces lampes à sodium ne sont plus commercialisées en France et dorénavant dans les autres pays. En commun accord avec la Communauté de communes de la grande vallée de la marne qui a la compétence en matière d'éclairage public, il a été convenu que ces lampes à sodium seraient remplacées par de nouvelles lampes dès lors que plusieurs pannes surviendraient dans la même rue, et ce afin de changer les lampes sur une rue complète et ainsi éviter d'avoir au sein d'une même rue des éclairages différents.

TRAVAUX DE FACADE SALLE HENRI LAGAUCHE :

Les travaux de ravalement de façade sont en cours et seront terminés début juillet.

Les 2 bacs à fleur devant la salle ont été retirés et seront remplacés par 2 auges, que nous pourrons ainsi retirer lors du Marché aux Vins.

INTERVENTION DE MARTINE LAUNER :

Concernant l'action pour renouer avec nos traditions viticoles, Martine Launer a pris contact avec les viticulteurs de Champillon pour connaître leur avis sur la mise en place d'une nouvelle Saint Vincent.

Il en est ressorti que les viticulteurs ne veulent pas s'engager et sont réticents à recréer une Saint Vincent, compte-tenu des relations difficiles entre eux.

James Guillepain se propose d'aider Martine Launer pour remettre sur pied ce projet et souhaiterait que David Lepicier puisse également les soutenir dans ce projet, ce qu'il accepte.

James Guillepain a également proposé d'inaugurer « la gloriette » Place de l'église après les vendanges sous forme d'une fête de cochelet.

Concernant la mission des coteaux et paysages de champagne, un dîner de gala et de charité est organisé le 24 juin 2017 au Capitole de Chalons en Champagne (150€).

Le 25 juin 2017 sera aussi organisée la marche des réconciliations et un lâcher de ballon sera organisé dans toute la champagne aux Riceys dans l'Aube.

Par ailleurs, l'association se bat actuellement contre un projet de 2 000 éoliennes qui doivent être implantés dans la région et qui mettrait en danger nos paysages, notre patrimoine et notre inscription à l'Unesco.

Enfin, l'association Mei Hua Zhuang de Champillon accueillera la télévision nationale de Pékin qui réalisera un reportage sur notre association le 30 juillet 2017.

INTERSECTION RUE JEAN JAURES :

L'intersection entre la rue Jean Jaurès, la rue Pasteur et la rue De Chamisso est très dangereuse, il avait été demandé lors du dernier conseil municipal aux conseillers de réfléchir sur la solution à apporter pour que cette intersection soit moins dangereuse.

Un à un, chaque conseiller municipal a pris la parole pour s'expliquer sur la dangerosité de cette intersection et des solutions pour y remédier.

A l'unanimité, le conseil municipal a retenu la solution d'implanter 2 panneaux stop rue Jean JAURES à l'intersection avec la rue Pasteur et la rue De Chamisso, soit un en descendant de Reims et un en montant d'Épernay.

Il est demandé aussi d'apposer un panneau stop rue Henri Martin à l'intersection avec la RD 101. Il restera à vérifier auprès du Conseil Départemental la faisabilité de cette opération.

INTERVENTION DE JAMES GUILLEPAIN :

James Guillepain informe le conseil municipal que le cout de création de branchement sur lampadaire existant serait de 175€ HT par poteau et de 175€ HT par guirlande lumineuse.

Il est proposé d'installer dans un premier temps des guirlandes lumineuses de Noël aux endroits stratégiques (salle

Henri Lagauche, église, entrées de village).

Il est soulevé qu'il serait mieux d'installer ces 1eres guirlandes uniquement sur la rue Jean Jaurès, traverse de notre village.

Le Maire précise qu'un budget de 6000€ sera alloué pour ces décorations lumineuses.

Séance levée à 21h00